



www.ccbrianconnais.fr

MOTION
N°2017- 121 du 19 décembre 2017

**OBJET - Motion contre la dégradation de la
desserte ferroviaire du Briançonnais**

Rapporteur : M. le Président

Le 19 décembre 2017 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 décembre 2017 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 27 pour les délibérations n°2017-112 et 2017-113
28 pour la délibération n°2017-114
29 pour les délibérations n°2017-115 à 2017-120 et pour la motion n°2017-121

Nombre de pouvoirs : 9 pour les délibérations n°2017-112 et 2017-113
8 pour la délibération n°2017-114
7 pour les délibérations n°2017-115 à 2017-120 et pour la motion n°2017-121

Mme Martine ALYRE est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, M. Éric PEYTHIEU, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2017-114), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération n°2017-115), M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir :
Mme Francine DAERDEN à M. Maurice DUFOUR
Mme Catherine GUIGLI à M. Yvon AIGUIER
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
Mme Marie MARCHELLO à Mme Renée PETELET (pour les délibérations n°2017-112 et 113)
Mme Claude JIMENEZ à Mme Nicole GUERIN (pour les délibérations n°2017-112 à 114)
Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIELMETTI
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO
M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD

Rapporteur : M. le Président

A quelques jours de l'ouverture de la saison touristique hivernale, de trop nombreux dysfonctionnements viennent à nouveau perturber l'accès par le train au Briançonnais et nuisent gravement au tourisme qui est la principale économie de notre territoire de montagne.

Alors que 20 millions d'euros viennent d'être investis pour la modernisation de la voie ferrée entre Mont-Dauphin et Briançon dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, le Conseil Régional Provence Alpes Côte-d'Azur a décidé de supprimer cinq trains quotidiens entre Gap et Briançon et de les remplacer par des cars dont la circulation n'est pas adaptée aux réalités de notre département de montagne où le rail s'avère plus rapide, plus confortable, moins polluant et moins accidentogène que la route particulièrement en période hivernale.

Par ailleurs, contrairement aux saisons précédentes, le renforcement du train de nuit Paris-Briançon par des trains « pointe neige » en haute saison hivernale (8 trains supplémentaires à Noël et 19 pour les vacances d'hiver) n'a pas été reconduit par la SNCF contrairement aux engagements pris par le précédent Gouvernement de les maintenir.

En outre, les difficultés de réservation à l'avance des titres de transport du train de nuit Paris-Briançon pénalisent fortement la destination touristique à la veille des vacances scolaires. Il est indispensable d'offrir davantage de lisibilité pour éviter que les usagers ne se détournent durablement du train ce qui conduirait à une suppression inéluctable de la ligne.

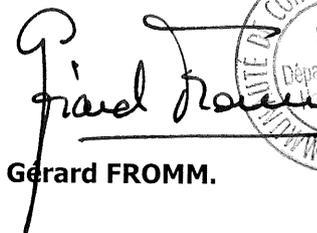
Les interruptions de circulation ferroviaire pour travaux, la réduction du nombre de trains circulant entre Gap et Briançon, les nombreux dysfonctionnements (incidents et retards incessants), la vétusté du matériel roulant, la suppression du service auto/train, l'absence de visibilité sur les réservations témoignent de la dégradation progressive du service ferroviaire desservant le Briançonnais et interrogent quant à la volonté des autorités et de la SNCF de pérenniser cet axe déterminant pour le territoire et son activité économique.

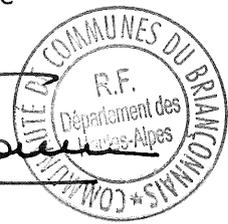
Il est indispensable que l'ensemble des habitants, travailleurs, étudiants, vacanciers et professionnels du tourisme puissent compter sur l'effectivité et la régularité du fonctionnement des lignes ferroviaires dans les Hautes-Alpes.

Face à ce constat alarmant, les conseillers de la Communauté de Communes du Briançonnais, à l'unanimité, expriment à nouveau leur inquiétude et affirment leur attachement au transport ferroviaire sur l'ensemble du territoire Haut-Alpin qui est un moyen de transport écologique, attractif et adapté aux conditions climatiques et géographiques.

Pour toutes ces raisons, les conseillers de la Communauté de Communes du Briançonnais, à l'unanimité, demandent au Conseil Régional Provence Alpes Côte-d'Azur, à l'Etat et à la SNCF de mettre fin à cette situation de plus en plus intolérable et de mettre tous les moyens en œuvre afin d'assurer une qualité de service en phase avec les annonces, les enjeux de mobilité dans le département et les attentes légitimes des usagers.

Pour copie conforme
Le Président,


Gérard FROMM.



Date affichage : 27 DEC. 2017